



Achat/vente d'un voilier sans le voir

Par **bavaria**, le **19/05/2008** à **13:46**

je vends actuellement un voilier en passant des annonces sur des sites gratuits d'internet avec un lien vers mon site personnel qui présente en détail le voilier à vendre. un acheteur m'a contacté par mail à partir d'un des sites, nous avons échangé par mail et une fois par téléphone. il m'a adressé un mail dont voici une partie du contenu :

Suite aux contacts mails que nous avons eu ces derniers jours, je vous fais une proposition d'achat de votre Cete. Cet achat se fait en copropriété.

Nous ne contestons pas mais nous mettons quatre préalables à l'acquisition :

- 1. ces conditions sont très réalisables.
- 2. Si vous acceptez ces quatre conditions, je vous propose de procéder ainsi :
- 3. je vous transmets un chèque d'acompte xxx € dès aujourd'hui à votre adresse (adresse que je n'ai pas)
- 4. le solde soit xxxx€, vous sera remis sous forme d'un chèque de banque, où en main propre ou par courrier lors de l'opération de francisation.

le futur acheteur ne demande pas à voir le bateau avant de l'enlever.

je suis un peu surpris.

je pense rédiger un acte de vente et le lui soumettre, puis demander le solde par chèque de banque, vérifier le versement sur mon compte et procéder au transfert de propriété par modification de l'acte de francisation par les affaires maritimes.

qu'en pensez vous ?